

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY

SÉANCE DU 24 JUIN 2024

Dûment convoqué le 18 juin 2024, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Séverine MUGNIER

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Charlotte PASSETEMPS, Laetitia PERROQUIN, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Yannick KAWA, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain BURGARD à Monsieur Pascal RIBIER

Monsieur François DAVIET à Monsieur Pierre BANES

Monsieur Michel PASSETEMPS à Madame Charlotte PASSETEMPS

Madame Nolwen PORCEILLON à Monsieur Pedram VINCENT

Secrétaire de séance :

Élisabeth BOIVIN

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal.

2. Compte-rendu des délégations du conseil municipal à Madame le Maire

Par délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021, le conseil municipal a délégué certaines attributions à Madame le Maire qui, en application des dispositions de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT), doit rendre compte de l'exercice de ces attributions à chaque réunion du conseil :

- **Décision du maire n° 2024-051 du 6 mai 2024** portant approbation d'une sous-traitance des travaux d'aménagement de la base de loisirs du Tornet – phase 2 à la société CETINKAYA
- **Décision du maire n° 2024-052 du 14 mai 2024** portant signature d'une modification de marché 1 au marché de fourniture de titres restaurant à destination des agents de la commune avec la société UP
- **Décision du maire n° 2024-053 du 14 mai 2024** portant signature d'une convention d'occupation précaire pour un appartement au 7 route de Choisy
- **Décision du maire n° 2024-054 du 14 mai 2024** portant demande de subvention au département de la Haute-Savoie pour la tranche 2 de l'aménagement du domaine du Tornet
- **Décision du maire n° 2024-055 du 23 mai 2024** portant signature d'une convention d'occupation précaire pour un appartement au 17 route de Paris
- **Décision du maire n° 2024-056 du 28 mai 2024** portant renonciation au droit de préemption urbain à l'encontre de la parcelle cadastrée section C 4385
- **Décision du maire n° 2024-057 du 28 mai 2024** portant renonciation au droit de préemption urbain à l'encontre des parcelles cadastrées section A 2275, A 2278, A 2280, A 3108 et A 3109
- **Décision du maire n° 2024-058 du 28 mai 2024** portant renonciation au droit de préemption urbain à l'encontre de la parcelle cadastrée section A 926
- **Décision du maire n° 2024-059 du 30 mai 2024** portant demande de subvention au Conseil départemental de Haute-Savoie pour la médiathèque
- **Décision du maire n° 2024-060 du 30 mai 2024** portant demande de subvention au Conseil départemental de Haute-Savoie pour la Micro-Folie
- **Décision du maire n° 2024-061 du 10 juin 2024** portant signature d'un contrat de location-maintenance d'un appareil d'affranchissement du courrier avec la société PITNEY BOWES
- **Décision du maire n° 2024-062 du 10 juin 2024** portant signature d'un contrat d'utilisation d'une solution de prise de rendez-vous en ligne pour la délivrance des titres d'identité avec la société SYNBIRD

- **Décision du maire n° 2024-063 du 12 juin 2024** portant signature d'un contrat de maintenance de l'installation PPMS de l'école de Vincy avec la société Quadravision

3. Examen du projet de délibération

La séance du conseil municipal porte sur l'approbation du projet de déchetterie intercommunale. Avant de délibérer, le conseil municipal s'est vu présenté l'ensemble du projet par Noël De BERNARDO, Directeur des Services Techniques de la communauté de communes Fier et Usses.

La commune qui accueille le projet, ainsi que celles qui se trouvent dans un rayon de 1km du site sont invitées à émettre un avis. Mésigny et Choisy, communes concernées, ont déjà délibéré favorablement.

Noël De BERNARDO a rappelé le contexte réglementaire, puis présenté en détail le projet de la déchetterie : implantation, fonctionnement et financement. Un échange a eu lieu avec les conseillers municipaux qui ont ainsi pu poser l'ensemble de leurs questions avant de d'émettre l'avis sur le projet.

2024-037 : Avis du conseil municipal de La Balme de Sillingy sur le projet de déchetterie intercommunale

Madame Séverine MUGNIER, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Pour répondre aux besoins des habitants du territoire, la communauté de communes Fier et Usses porte un projet de création d'une déchetterie intercommunale sur la commune de La Balme de Sillingy.

Cette activité est soumise à la réglementation sur les Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) car elle est susceptible de générer des nuisances pour l'environnement et les riverains.

La CCFU a ainsi déposé auprès des services de la DREAL un dossier ICPE qui a été déclaré complet et régulier le 26 avril 2024.

Comme mentionné dans l'arrêté préfectoral n° PAIC-2024-0029 du 3 mai 2024, l'instruction de cette demande prévoit l'organisation d'une consultation du public concernant les rubriques soumises à enregistrement.

L'arrêté du 16 avril 2012 définissant les modalités d'affichage sur le site concerné par une demande d'enregistrement au titre du titre I^{er} du livre V du code de l'environnement prévoit que le Préfet transmette dans les quinze jours suivant la réception du dossier complet et régulier, un exemplaire de la demande et du dossier d'enregistrement pour avis au conseil municipal de la commune où l'installation est projetée ainsi qu'à celui des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et au moins à celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée.

La commune de La Balme de Sillingy étant le lieu d'implantation envisagé du site, il est nécessaire que le conseil municipal émette un avis sur le projet de déchetterie intercommunale.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code de l'Environnement et notamment la partie réglementaire, livre V, titre 1^{er}, chapitre II,
VU l'exposé présenté par Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré,


Article unique :

Approuve le projet de déchetterie porté par la communauté de communes Fier et Usses sur la commune de La Balme de Sillingy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé (et plus personne ne demandant la parole), la séance est levée à 20h21.

La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN



Le Maire
Séverine MUGNIER

